



Bref exposé

“La dépénalisation de la consommation de stupéfiants augmente l’efficacité de la prévention”

Gérald Progin

Comité CPD
Secrétaire Général GREAT

Berne, le 15 octobre 2002

Gérald Progin, Yverdon-les-Bains

Est membre du Comité de la CPD et Secrétaire Général du GREAT (Groupelement romand d'études sur l'alcoolisme et les toxicomanies – www.infoset.ch/inst/great)

Contact:

GREAT - Groupelement romand d'études sur l'alcoolisme et les toxicomanies
Rue des Pêcheurs 8
Case postale 20
CH-1401 Yverdon

Tel.: 024 426.34.34
Fax: 024 426.34.35
Email: great.aria@span.ch

Résumé:

La dépénalisation de la consommation de stupéfiants permettra de développer la prévention des dépendances. En effet, et comme nous l'avons déjà signalé, les poursuites policières et pénales des consommateurs et consommatrices de produits stupéfiants ne permettent pas à ceux-ci de rester en contact avec les centres de soin. Or, cette prévention, que nous qualifions de tertiaire, est indispensable en termes de santé publique (sida, hépatite c, etc.).

La communauté nationale de travail politique de la drogue préconise aussi d'intégrer la notion de prévention dans un contexte plus large qui est celui de la promotion de la santé. Nous entendons par promotion de la santé la prise en compte des notions de santé physique, psychique et d'intégration sociale (Charte d'Ottawa). Il s'agit de

se donner les moyens d'améliorer la capacité de choix de chaque individu comme membre d'un collectif. L'éducation - familiale, scolaire, professionnelle, etc. - doit donc être axée sur un tel apprentissage. En ce sens nous estimons nécessaire de développer et de favoriser toutes les activités qui permettent, à l'enfant et au jeune d'améliorer l'estime de soi et des autres ainsi que la capacité d'analyse et de choix. La valorisation de la santé est plus efficace que la diabolisation des produits. Des programmes de prévention peuvent être menés, avec un tel objectif, dans le cadre scolaire, des loisirs ou des club de sport. Des projets s'adressant à des groupes spécifiques – migrants, seniors, détenus, etc. - doivent aussi être mis sur pied.

En ce qui concerne les mineurs, la proposition de nouvelle loi sur les stupéfiants obligera aussi les Autorités à renforcer les règles en matière de publicité et de ventes de ces produits, y compris l'alcool et les cigarettes, et de préciser les lois concernant leur protection.

Nous estimons aussi que la dépénalisation de la consommation permettra de relancer le débat public autour des notions de consommation, d'abus et de dépendances de tous les produits psychotropes – de la nicotine aux produits illégaux en passant par l'alcool. Ce débat amènera aussi des réflexions sur les règles sociales que nous voulons mettre en place, notamment par rapport aux jeunes : qui peut consommer quoi, quand et comment ? Pourquoi les enfants ne peuvent pas avoir accès à certains produits (tabac, alcool, autres drogues) ?

En ce qui concerne plus particulièrement le cannabis, la dépénalisation de sa consommation permettra un contrôle du marché plus efficace – actuellement, le marché du cannabis est un marché libre. Les produits doivent être vendus dans des boutiques spécialisées contrôlées. Ils devront porter des informations sur le type de produit, sa provenance, son taux de THC, etc. La vente sera évidemment interdite aux mineurs. Les informations concernant les problèmes d'abus de stupéfiants et les lieux où s'adresser en cas de problèmes seront présents dans les magasins.

Nous souhaitons aussi rappeler ainsi que dépénaliser n'est pas synonyme de banaliser.